

## PROVINCE DE QUÉBEC

### CANTONS UNIS DE STONEHAM-ET-TEWKESBURY

Séance ordinaire du conseil municipal, tenue le 18 janvier 2010, à 20 h, à la salle du conseil municipal, située au 325, chemin du Hibou.

ÉTAIENT PRÉSENTS :     Mme Marie-Eve D'Ascola  
                              Mme Edith Coulombe  
                              M. François Du Sablon  
                              Mme Lisa Kennedy  
                              M. Louis-Antoine Gagné

Formant quorum sous la présidence de monsieur Robert Miller, maire.

La directrice générale, madame Fabienne Mathieu et le secrétaire-trésorier, monsieur Michel Chatigny sont également présents.

#### **ORDRE DU JOUR**

1. Ouverture de l'assemblée;
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour;
3. Acceptation du procès-verbal du 14 décembre 2009;
4. Acceptation des comptes du mois;
5. Bordereau de correspondance;
6. Adoption du règlement numéro 10-618 - règlement modifiant le règlement numéro 05-522 établissant une politique relative à l'organisation administrative de la municipalité;
7. Adoption du règlement numéro 10-619 - règlement modifiant le règlement numéro 09-587 établissant une politique régissant les conditions de travail des employés de la municipalité;
8. Présentation et acceptation du budget de l'année 2010 de l'Office municipal d'habitation de Stoneham-et-Tewkesbury;

9. Nomination d'un membre au sein du conseil d'administration de l'Office municipal d'habitation de Stoneham-et-Tewkesbury;
10. Immobilisations 2009 - projet LO-0903 concernant la réfection de la toiture de la chapelle de Saint-Jacques de Tewkesbury;
11. Rapport final des coûts 2009 - contrat de vidange et de disposition des boues de l'étang numéro 3 du réseau d'égout;
12. Demande du Centre d'activités plein air Le Refuge - déneigement du stationnement pour la saison 2009-2010;
13. Rapport du comité de sélection - engagement d'une ressource à la direction du Service des loisirs et de la culture;
14. Achat et livraison de bacs roulants - autorisation à la MRC de La Jacques-Cartier;
15. Demande de la Sûreté du Québec MRC de La Jacques-Cartier - priorités 2010 de la municipalité en matière de sécurité publique;
16. Avis de motion – règlement pourvoyant à l'achat d'équipements de déshydratation des boues à l'usine d'épuration des eaux et décrétant un emprunt approximatif de cinq cent vingt-cinq mille dollars (525 000 \$);
17. Recommandation de paiement numéro 4 - projet d'agrandissement du complexe municipal;
18. Nomination d'un signataire – aide financière dans le cadre du programme Climat municipalités;
19. Mandat à une firme d'ingénieurs – travaux supplémentaires concernant la conception et les compléments d'informations pour la demande d'un certificat d'autorisation au ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs;
20. Protocole d'entente des Grands-Ducs, phase 3 (étape 8) et la phase 4 (plan d'ensemble) - autorisation de signatures de contrats notariés;

21. Achat et livraison de lampadaires - projet de municipalisation des chemins dans le secteur du mont Wright - règlement numéro 08-580;
22. Rapport de la directrice générale - ressources humaines au Service de l'urbanisme et de l'environnement :
  - a. permanence de monsieur Benoît Mimeault;
  - b. permanence de monsieur René Boily;
  - c. contrat à durée déterminée de madame Alexandra Leclerc;
23. Varia;
24. Période de questions;
25. Levée de la séance.

### **OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE**

À 20 h 05, monsieur Robert Miller, maire, déclare l'ouverture de l'assemblée.

Rés. : 01-10

### **LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Le conseil municipal procède à l'adoption de l'ordre du jour suite à la lecture de celui-ci par monsieur Robert Miller.

Il est proposé par madame la conseillère Marie-Eve D'Ascola, appuyée par madame la conseillère Lisa Kennedy et résolu d'accepter l'ordre du jour tel que présenté.

Adoptée à l'unanimité.

Rés. : 02-10

### **ACCEPTATION DU PROCÈS-VERBAL DU 14 DÉCEMBRE 2009**

Considérant que chaque membre du conseil a reçu le procès-verbal de la séance du 14 décembre 2009, au moins vingt-quatre heures avant cette séance, une dispense de lecture est accordée.

Il est proposé par madame la conseillère Marie-Eve D'Ascola, appuyée par monsieur Louis-Antoine Gagné et résolu d'accepter le procès-verbal du 14 décembre 2009 tel que présenté.

Adoptée à l'unanimité.

Rés. : 03-10

### **ACCEPTATION DES COMPTES DU MOIS**

Considérant que les crédits budgétaires nécessaires pour couvrir les dépenses du mois sont disponibles, tels que certifiés par le secrétaire-trésorier;

Considérant que les comptes du mois ont fait l'objet d'une vérification par les membres du conseil;

Il est en conséquence proposé par madame la conseillère Marie-Eve D'Ascola, appuyée par monsieur le conseiller Louis-Antoine Gagné et résolu d'accepter le rapport du secrétaire-trésorier, monsieur Michel Chatigny, certifiant que les crédits budgétaires sont disponibles pour couvrir les dépenses du mois de décembre 2009 et janvier 2010 et d'autoriser le paiement des sommes décrites aux rapports des effets présentés au conseil pour décembre 2009 et janvier 2010 totalisant 1 080 324,28 \$.

Le total des salaires nets payés au courant du mois de décembre 2009, se chiffrant à 113 302,41 \$ ainsi que les remises provinciales et fédérales (déductions à la source), au montant de 63 245,58 \$, sont prévus au budget de l'année courante et l'autorisation du paiement desdites sommes est entérinée.

Adoptée à l'unanimité.

Rés. : 04-10

### **BORDEREAU DE CORRESPONDANCE**

Il est proposé par madame la conseillère Marie-Eve D'ascola, appuyée par madame la conseillère Edith Coulombe et résolu d'accepter le bordereau de correspondance daté du 18 janvier 2010.

Adoptée à l'unanimité.

Rés. : 05-10

### **ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 10-618 – RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 05-522 ÉTABLISSANT UNE POLITIQUE RELATIVE À L'ORGANISATION ADMINISTRATIVE DE LA MUNICIPALITÉ**

Considérant qu'une copie du règlement numéro 10-618 a été remise aux membres du conseil au plus tard deux jours juridiques

avant la présente séance, que tous les membres présents déclarent avoir lu ledit règlement et qu'ils renoncent à sa lecture;

Considérant que l'objet dudit règlement a été précisé;

Considérant que des copies dudit règlement sont disponibles pour consultation par les citoyennes et citoyens présents et ce, dès le début de la séance;

Il est en conséquence proposé par monsieur le conseiller François Du Sablon, appuyé par monsieur le conseiller Louis-Antoine Gagné et résolu d'adopter le règlement numéro 10-618 modifiant le règlement numéro 05-522 établissant une politique relative à l'organisation administrative de la municipalité comportant deux pages.

Adoptée à l'unanimité.

Rés. : 06-10

**ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 10-619 –  
RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO  
09-587 ÉTABLISSANT UNE POLITIQUE RÉGISSANT LES  
CONDITIONS DE TRAVAIL DES EMPLOYÉS DE LA  
MUNICIPALITÉ**

Considérant qu'une copie du règlement numéro 10-619 a été remise aux membres du conseil au plus tard deux jours juridiques avant la présente séance, que tous les membres présents déclarent avoir lu ledit règlement et qu'ils renoncent à sa lecture;

Considérant que l'objet dudit règlement a été précisé;

Considérant que des copies dudit règlement sont disponibles pour consultation par les citoyennes et citoyens présents et ce, dès le début de la séance;

Il est en conséquence proposé par madame la conseillère Marie-Eve D'Ascola, appuyée par madame la conseillère Lisa Kennedy et résolu d'adopter le règlement numéro 10-619 modifiant le règlement numéro 09-587 établissant une politique régissant les conditions de travail des employés de la municipalité comportant deux pages.

Adoptée à l'unanimité.

**PRÉSENTATION ET ACCEPTATION DU BUDGET DE  
L'ANNÉE 2010 DE L'OFFICE MUNICIPAL  
D'HABITATION DE STONEHAM-ET-TEWKESBURY**

Le conseil municipal décide de reporter le dossier du budget 2010 de l'Office municipal d'habitation de Stoneham-et-Tewkesbury à une séance ultérieure.

Rés. : 07-10

**NOMINATION D'UN MEMBRE AU SEIN DU CONSEIL  
D'ADMINISTRATION DE L'OFFICE MUNICIPAL  
D'HABITATION DE STONEHAM-ET-TEWKESBURY**

Considérant les règles en vigueur concernant la formation du conseil d'administration de l'Office municipal d'habitation de Stoneham-et-Tewkesbury;

Considérant la nomination de deux membres du conseil municipal le 14 décembre 2009 (résolution numéro 378-09) au sein dudit conseil d'administration;

Considérant qu'une troisième personne doit être nommée par le conseil municipal au sein dudit conseil d'administration;

Considérant que madame Hélène Napert, citoyenne de la municipalité est disponible pour combler ce poste;

Il est en conséquence proposé par madame la conseillère Lisa Kennedy,  
appuyée par monsieur le conseiller François Du Sablon et résolu de nommer madame Hélène Napert, domiciliée à Stoneham-et-Tewkesbury, à titre de membre du conseil d'administration de l'Office municipal d'habitation de Stoneham-et-Tewkesbury,

Une copie de la présente résolution sera transmise à :

- Société d'habitation du Québec;
- L'Office municipal d'habitation de Stoneham-et-Tewkesbury;  
et
- Madame Hélène Napert

Adoptée à l'unanimité.

**IMMOBILISATIONS 2009 – PROJET LO-0903**  
**CONCERNANT LA RÉFECTION DE LA TOITURE DE LA**  
**CHAPELLE DE SAINT-JACQUES DE TEWKESBURY**

Considérant que le programme triennal d'immobilisations de l'année 2009 prévoit un projet de mise aux normes de la chapelle Saint-Jacques de Tewkesbury (projet LO-0903);

Considérant la résolution numéro 246-09 adoptée le 10 août 2009 portant sur l'octroi d'un contrat de réfection de la toiture de ladite chapelle;

Considérant le bilan final des coûts du projet d'immobilisations numéro LO-0903 déposé par le Service des finances, soit 59 221,87 \$;

Considérant la nécessité de procéder au financement permanent de ce projet via le fonds de roulement de la municipalité et le surplus accumulé non affecté;

Considérant la recommandation de la direction générale;

Il est en conséquence proposé par madame la conseillère Edith Coulombe, appuyée par monsieur le conseiller Louis-Antoine Gagné et résolu que ce conseil accepte le bilan des dépenses attribuables au projet de mise aux normes de la chapelle Saint-Jacques de Tewkesbury (réfection de la toiture – projet LO-0903) pour un montant total de 59 221,87 \$.

Le conseil autorise le financement de ce projet à même le fonds de roulement de la municipalité et le surplus accumulé non affecté en respectant le tableau des remboursements suivants :

|                                   |          |
|-----------------------------------|----------|
| 1. Surplus accumulé non affecté : | 8 000 \$ |
| 2. Fonds de roulement :           |          |
| 2010 :                            | 5 974 \$ |
| De 2011 à 2014 :                  | 5 027 \$ |
| De 2015 à 2019 :                  | 5 028 \$ |

Le secrétaire-trésorier confirme que les sommes requises pour le financement de ce projet sont disponibles.

Adoptée à l'unanimité.

Rés. : 09-10

**RAPPORT FINAL DES COÛTS 2009 – CONTRAT DE VIDANGE ET DE DISPOSITION DES BOUES DE L'ÉTANG NUMÉRO 3 DU RÉSEAU D'ÉGOUT**

Considérant que le budget d'opération 2009 prévoit les sommes nécessaires pour la deuxième phase du contrat de vidange et de disposition des boues de l'étang numéro 3, du réseau d'égout municipal (poste numéro 02-414-00-445), soit un montant de 67 000 \$;

Considérant qu'aucune dépense n'a été effectuée en 2009 à l'égard de ce projet et que ladite somme provient du surplus accumulé affecté du réseau sanitaire;

Considérant la recommandation de la direction générale;

Il est en conséquence proposé par monsieur le conseiller Louis-Antoine Gagné, appuyé par madame la conseillère Marie-Eve D'Ascola et résolu que ce conseil autorise le Service des finances à verser à même le fonds général un montant de 67 000 \$ au surplus accumulé affecté du réseau sanitaire.

Adoptée à l'unanimité.

Rés. : 10-10

**DEMANDE DU CENTRE D'ACTIVITÉS PLEIN AIR LE REFUGE – DÉNEIGEMENT DU STATIONNEMENT POUR LA SAISON 2009-2010**

Considérant que l'organisme à but non lucratif le Centre d'activités Plein Air Le Refuge demande une aide financière à la municipalité afin de permettre la continuité des opérations dudit centre pour la saison 2009-2010;

Considérant l'objectif visé par la prise en charge dudit O.B.N.L. dans l'établissement, l'organisation et l'exploitation des activités du centre de plein air Le Refuge soit, de réinvestir les gains dans l'entretien, la réparation et le développement des opérations;

Considérant qu'il est de l'avis du conseil qu'une aide financière doit être accordée afin de permettre à l'organisme de maintenir les activités de plein air pour la saison 2009-2010;

Il est en conséquence proposé par monsieur le conseiller Louis-Antoine Gagné, appuyé par madame la conseillère Marie-Eve D'Ascola et résolu que ce conseil accorde une aide financière



de 4 000 \$ au Centre d'activités de plein air Le Refuge, représentant une partie des coûts associés au déneigement du stationnement.

Le versement de l'aide financière sera effectué après réception des factures acquittées par ledit organisme auprès de son fournisseur en déneigement, pour la saison hivernale 2009-2010.

Adoptée à l'unanimité.

Rés. : 11-10

**RAPPORT DU COMITÉ DE SÉLECTION – ENGAGEMENT  
D'UNE RESSOURCE À LA DIRECTION DU SERVICE DES  
LOISIRS ET DE LA CULTURE**

Considérant les démarches entreprises en vue de combler le poste de la direction du Service des loisirs et de la culture laissé vacant par le départ de madame Nathalie Gagnon au mois de septembre 2009;

Considérant que le poste de directrice ou directeur du Service des loisirs et de la culture a fait l'objet d'un concours d'emploi, publié dans l'édition du mois de décembre 2009 du journal Le Petit Rapporteur, dans le journal Le Soleil et sur plusieurs sites spécialisés;

Considérant le rapport du comité de sélection sur les résultats du processus de sélection;

Il est en conséquence proposé par madame la conseillère Edith Coulombe, appuyée par madame la conseillère Lisa Kennedy et résolu que ce conseil :

- accepte le rapport du comité de sélection, daté du 15 janvier 2010, relatif au concours d'emploi pour l'engagement d'une directrice des loisirs et de la culture;
- nomme, à compter du 8 février 2010, madame Sophie Blais, résidente de Stoneham-et-Tewkesbury, au poste de directrice des loisirs et de la culture, suivant les conditions d'embauche décrites au rapport du comité de sélection et conformément aux dispositions du règlement numéro 09-587 régissant les conditions de travail des employés de la municipalité.

Adoptée à l'unanimité.

Rés. : 12-10

**ACHAT ET LIVRAISON DE BACS ROULANTS –  
AUTORISATION À LA MRC DE LA JACQUES-CARTIER**

Considérant que dans le cadre de la mise en œuvre du plan de gestion des matières résiduelles, la municipalité fournit les bacs roulants pour le recyclage afin de desservir la population;

Considérant que des achats regroupés permettraient d'obtenir une économie d'échelle;

Considérant la recommandation de la direction générale;

Il est en conséquence proposé par monsieur le conseiller Louis-Antoine Gagné, appuyé par madame la conseillère Edith Coulombe et résolu que ce conseil autorise la MRC de La Jacques-Cartier à procéder à un appel d'offres commun visant l'achat et la livraison de bacs roulants pour le recyclage (bleus/360 litres) et pour les matières organiques (bruns/240 litres).

Adoptée à l'unanimité.

Rés. : 13-10

**DEMANDE DE LA SÛRETÉ DU QUÉBEC MRC DE LA  
JACQUES-CARTIER – PRIORITÉS 2010 DE LA  
MUNICIPALITÉ EN MATIÈRE DE SÉCURITÉ PUBLIQUE**

Considérant qu'à l'instar des années passées, la Sûreté du Québec a demandé à la MRC d'identifier les priorités régionales et locales au niveau des interventions pour l'année 2010;

Considérant que certaines problématiques ont été décelées depuis 2007 sur le territoire de la municipalité, en regard de la sécurité routière et de l'application de certains règlements municipaux;

Il est en conséquence proposé par monsieur le conseiller Louis-Antoine Gagné, appuyé par madame la conseillère Lisa Kennedy et résolu d'informer la MRC et la Sûreté du Québec des priorités suivantes pour le territoire de la municipalité des cantons unis de Stoneham-et-Tewkesbury:

- Contrôle de la vitesse sur les chemins municipaux identifiés comme étant : 1<sup>re</sup> Avenue, chemin de la Grande-Ligne, boulevard Talbot Sud, chemin Craig, de la Montagne, Belmont, Saint-Edmond et chemin des Trois-Lacs;
- Contrôle de la vitesse sur la route Tewkesbury (371) ainsi que le chemin du Hibou;

- Contrôle de la vitesse dans certains secteurs résidentiels tels que le Domaine des Grands-Ducs et Vermont-sur-le-Lac;
- Application du règlement sur le stationnement principalement les interdictions de stationnement sur les chemins publics durant la période hivernale et les interdictions de stationner sur certains terrains publics durant certaines heures (règlement numéro 07-565);
- Circulation de véhicules récréotouristiques (motoneiges, véhicules tout terrain, etc.) dans les parcs et espaces publics;
- Surveillance particulière autour de l'église, du presbytère et de la grange du village de Stoneham en raison d'un fort taux d'actes de vandalisme; et
- Surveillance particulière dans le secteur résidentiel de Tewkesbury (route 371 du chemin des Trois-Lacs à la limite de notre territoire avec Saint-Gabriel-de-Valcartier) à l'égard des motocyclettes (bruit excessif la nuit).

Adoptée à l'unanimité.

**AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT POURVOYANT À L'ACHAT D'ÉQUIPEMENTS DE DÉSHYDRATATION DES BOUES À L'USINE D'ÉPURATION DES EAUX ET DÉCRÉTANT UN EMPRUNT APPROXIMATIF DE CINQ CENT VINGT-CINQ MILLE DOLLARS (525 000 \$)**

Je, soussigné, Louis-Antoine Gagné, donne avis par les présentes que je soumettrai lors d'une séance ultérieure un règlement pourvoyant à l'achat d'équipements de déshydratation des boues à l'usine d'épuration des eaux et décrétant un emprunt approximatif de cinq cent vingt-cinq mille dollars (525 000 \$).

---

Conseiller

Rés. : 14-10

**RECOMMANDATION DE PAIEMENT NUMÉRO 4 – PROJET D'AGRANDISSEMENT DU COMPLEXE MUNICIPAL**

Considérant que le conseil a adopté le 14 juillet 2009, le règlement numéro 09-599 pourvoyant à l'agrandissement du complexe municipal;

Considérant la résolution numéro 268-09 octroyant le contrat de restauration à l'entrepreneur Construction Citadelle inc.;

Considérant la recommandation de paiement numéro 4 de monsieur Jean-Nicolas Faguy, architecte de la firme G4 architecture, datée du 12 janvier 2010 à l'effet d'autoriser les paiements;

Il est en conséquence proposé par madame la conseillère Edith Coulombe, appuyée par monsieur le conseiller François Du Sablon et résolu d'autoriser le paiement d'un montant de 223 449,90 \$ (taxes incluses) à l'entrepreneur Construction Citadelle inc. Une retenue de 10% a été approuvée conformément au contrat liant les parties. Cette retenue sera libérée après l'exécution du dernier paiement conformément aux recommandations de l'architecte.

La somme nécessaire pour couvrir la présente dépense sera prise à même le règlement numéro 09-599 prévu à cet effet.

Adoptée à l'unanimité.

Rés. : 15-10

**NOMINATION D'UN SIGNATAIRE – AIDE FINANCIÈRE  
DANS LE CADRE DU PROGRAMME CLIMAT  
MUNICIPALITÉS**

Considérant que la municipalité émet, par le biais de ses activités courantes telles la gestion des matières résiduelles, l'entretien des chemins, la consommation énergétique et l'utilisation de réfrigérants, des gaz à effet de serre (GES) composés notamment de dioxyde de carbone, de méthane, d'oxydes nitreux et d'hydrocarbures;

Considérant que la municipalité est propriétaire d'un site d'enfouissement fermé depuis 2004 qui émet des biogaz;

Considérant que le ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs a mis en place un programme permettant aux municipalités de réaliser un inventaire des GES émis sur leur territoire et de mettre en place un plan d'action visant leur réduction;

Considérant que la directrice générale a déposé en septembre 2009 une demande de subvention au programme Climat municipalités;

Considérant que le ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs a confirmé, le 6 janvier 2010, l'octroi d'une aide financière maximale de 51 680 \$;

Considérant qu'une personne de notre administration doit être désignée à titre de signataire de la convention d'aide financière.

Il est en conséquence proposé par madame la conseillère Marie-Eve D'Ascola, appuyée par madame la conseillère Edith Coulombe et résolu de désigner la directrice générale à titre de signataire de la convention d'aide financière et de tout autre document subséquent en lien avec le programme Climat municipalités.

Adoptée à l'unanimité.

Rés. : 16-10

**MANDAT À UNE FIRME D'INGÉNIEURS – TRAVAUX SUPPLÉMENTAIRES CONCERNANT LA CONCEPTION ET LES COMPLÉMENTS D'INFORMATIONS POUR LA DEMANDE D'UN CERTIFICAT D'AUTORISATION AU MINISTÈRE DU DÉVELOPPEMENT DURABLE, DE L'ENVIRONNEMENT ET DES PARCS**

Considérant que l'entreprise Enviroconseil a été mandatée (résolutions numéros 209-06 et 201-09) pour la déshydratation des boues à l'usine d'épuration, projet numéro IF-0701;

Considérant que le Service des travaux publics a négocié de gré à gré, directement avec l'entreprise Enviroconseil qui accepte de réaliser les travaux supplémentaires soit : la conception et les compléments d'informations pour la demande d'un certificat d'autorisation au ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, pour un montant de 8 850 \$, plus les taxes applicables;

Considérant le rapport du directeur du Service des travaux publics;

Il est en conséquence proposé par monsieur le conseiller Louis-Antoine Gagné, appuyé par monsieur le conseiller François Du Sablon et résolu que ce conseil autorise la dépense de 8 850 \$, plus les taxes applicables, pour les travaux supplémentaires d'ingénierie effectués par l'entreprise Enviroconseil dans le cadre du projet cité précédemment.

Les sommes nécessaires pour couvrir la présente dépense seront puisées à même le règlement d'emprunt qui sera adopté à cet effet.

Adoptée à l'unanimité.

**PROTOCOLE D'ENTENTE DES GRANDS-DUCS, PHASE 3 (ÉTAPE 8) ET LA PHASE 4 (PLAN D'ENSEMBLE) – AUTORISATION DE SIGNATURES DE CONTRATS NOTARIÉS**

Considérant que la municipalité a adopté au cours des dernières années un protocole d'entente et diverses résolutions autorisant des travaux d'infrastructure, dans le cadre du projet domiciliaire le Développement des Grands Ducs, phases 3 et 4;

Considérant qu'il est nécessaire de procéder à la création de servitudes concernant les services publics tels que : aqueduc, égout, drainage pluvial, sentiers piétonniers ainsi que des cessions des emprises des chemins;

Considérant que la municipalité s'est engagée en vertu d'un protocole d'entente intervenu le 9 février 2007 et modifié le 12 mai 2008, à acquérir le lot 4 243 350 du cadastre du Québec sur lequel le promoteur a aménagé un bassin de sédimentation;

Considérant qu'il y a lieu de nommer monsieur le maire Robert Miller ou en son absence le maire suppléant et madame la directrice générale Fabienne Mathieu ou en son absence le secrétaire-trésorier, à signer pour et au nom des cantons unis de Stoneham-et-Tewkesbury tous les actes d'acquisition, de cession et de servitudes nécessaires;

Considérant que la cession desdites infrastructures sera réalisée à la condition express que l'ingénieur désigné de la municipalité en recommande l'acceptation;

Il est en conséquence proposé par madame la conseillère Lisa Kennedy, appuyée par madame la conseillère Marie-Eve D'Ascola et résolu d'autoriser le maire, monsieur Robert Miller ou en son absence le maire suppléant et madame Fabienne Mathieu, directrice générale ou en son absence le secrétaire-trésorier à signer pour et au nom des cantons unis de Stoneham-et-Tewkesbury tous les actes d'acquisition, de cession et de servitudes nécessaires à l'intérieur du projet des phases 3 et 4 du projet domiciliaire le Développement des Grands Ducs, phases 3 et 4.

Adoptée à l'unanimité.

Rés. : 18-10

**ACHAT ET LIVRAISON DE LAMPADAIRES – PROJET DE MUNICIPALISATION DES CHEMINS DANS LE SECTEUR DU MONT WRIGHT – RÈGLEMENT NUMÉRO 08-580**

Considérant que la municipalité a procédé à des demandes de soumissions sur invitation auprès de deux entrepreneurs électriciens, pour la fourniture de neuf ensembles de potences et luminaires dans le secteur du mont Wright;

Considérant que le fournisseur Confort sous contrôle a soumis le prix le plus bas pour la fourniture de neuf ensembles de potences et luminaires dans le secteur du mont Wright;

Considérant le rapport du directeur du Service des travaux publics;

Il est en conséquence proposé par madame la conseillère Marie-Eve D'Ascola, appuyée par madame la conseillère Edith Coulombe et résolu que ce conseil octroie le contrat pour la fourniture de neuf ensembles de potences et luminaires dans le secteur du mont Wright à l'entrepreneur électricien Confort sous contrôle pour un montant de 4 646,01\$ plus les taxes applicables, tel que décrit à sa soumission.

Les sommes nécessaires pour couvrir la présente dépense seront prises à même le règlement d'emprunt numéro 08-580, projet IF-0707.

Le secrétaire-trésorier confirme que les crédits budgétaires relatifs à ce projet sont disponibles.

Adoptée à l'unanimité.

**RAPPORT DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE – RESSOURCES HUMAINES AU SERVICE DE L'URBANISME ET DE L'ENVIRONNEMENT**

Rés. : 19-10

**PERMANENCE DE MONSIEUR BENOÎT MIMÉAULT**

Considérant que monsieur Benoit Mimeault agit à titre d'employé occasionnel au sein du Service de l'urbanisme et de l'environnement de la municipalité depuis 2006, suivant une série de contrats annuels à durée déterminée;

Considérant qu'il agit à titre de conseiller en urbanisme depuis le départ de monsieur Bissonnette et qu'il possède les qualifications requises pour occuper ce poste;

Considérant la recommandation du directeur de service et de la direction générale relative à la nomination de monsieur Benoit Mimeault, à titre d'employé régulier au poste de conseiller en urbanisme;

Il est en conséquence proposé par madame la conseillère Lisa Kennedy, appuyée par madame la conseillère Marie-Eve D'Ascola et résolu que ce conseil entérine la nomination, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2010 de monsieur Benoit Mimeault, à titre de conseiller en urbanisme au Service de l'urbanisme et de l'environnement, dans le respect des conditions générales d'emplois édictés au règlement de conditions de travail.

Adoptée à l'unanimité.

Rés. : 20-10

### **PERMANENCE DE MONSIEUR RENÉ BOILY**

Considérant que monsieur René Boily agit à titre d'employé occasionnel au sein du Service de l'urbanisme et de l'environnement de la municipalité depuis 2007 suivant une série de contrats annuels à durée déterminée;

Considérant que le poste régulier d'inspecteur municipal est vacant depuis le départ de monsieur Bissonnette et que les tâches et responsabilités du Service sont en progression constante, en raison du rythme de développement;

Considérant la recommandation du directeur de service et de la direction générale relative à la nomination de monsieur René Boily, à titre d'employé régulier au poste d'inspecteur municipal;

Il est en conséquence proposé par madame la conseillère Edith Coulombe, appuyée par madame la conseillère Marie-Eve D'Ascola et résolu que ce conseil entérine la nomination, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2010, de monsieur René Boily, à titre d'inspecteur municipal au Service de l'urbanisme et de l'environnement, dans le respect des conditions générales d'emplois édictés au règlement de conditions de travail.

Adoptée à l'unanimité.



Rés. : 21-10

### **CONTRAT À DURÉE DÉTERMINÉE DE MADAME ALEXANDRA LECLERC**

Considérant que la municipalité a reçu une subvention du Fonds Municipal Vert, afin de réaliser un projet de valorisation des boues de fosses septiques et de certains résidus organiques et que la mise en œuvre du projet requiert diverses tâches spécialisées et plusieurs suivis auprès de consultants;

Considérant que la municipalité a déposé une demande de subvention, dans le cadre du programme «Climat municipalité » pour la réalisation d'un inventaire des GES et d'un plan d'action et qu'il y a lieu de réaliser certaines études, afin de soutenir le travail des consultants;

Considérant que le Service de l'urbanisme et de l'environnement prévoit annuellement dans son budget l'embauche d'un inspecteur temporaire pour la saison estivale, soit d'une durée de cinq mois;

Considérant que madame Leclerc a occupé ce poste en 2009 et qu'elle est disposée à agir à titre de conseillère en environnement;

Il est en conséquence proposé madame la conseillère Marie-Eve D'Ascola, appuyée par madame la conseillère Edith Coulombe et résolu que le conseil autorise la directrice générale à signer pour et au nom des cantons unis de Stoneham-et-Tewkesbury, la convention d'engagement à durée déterminée de madame Alexandra Leclerc, pour l'année 2010.

Adoptée à l'unanimité.

### **PÉRIODE DE QUESTIONS**

Monsieur Robert Miller, maire, invite les citoyennes et citoyens à la période de questions.

Rés.: 22-10

### **LEVÉE DE LA SÉANCE**

À 21 h 20, l'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par monsieur le conseiller Louis-Antoine Gagné, appuyé par monsieur le conseiller François Du Sablon et résolu que la séance soit levée.

Adoptée à l'unanimité.

---

Robert Miller, maire

Je, Robert Miller, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

---

Michel Chatigny, secrétaire-trésorier